



*« Bien vieillir en
Pays Fouesnantais »*





Une étude qui touche
l'ensemble des besoins de la personne âgée

Une étude qui repose sur 3 grandes étapes

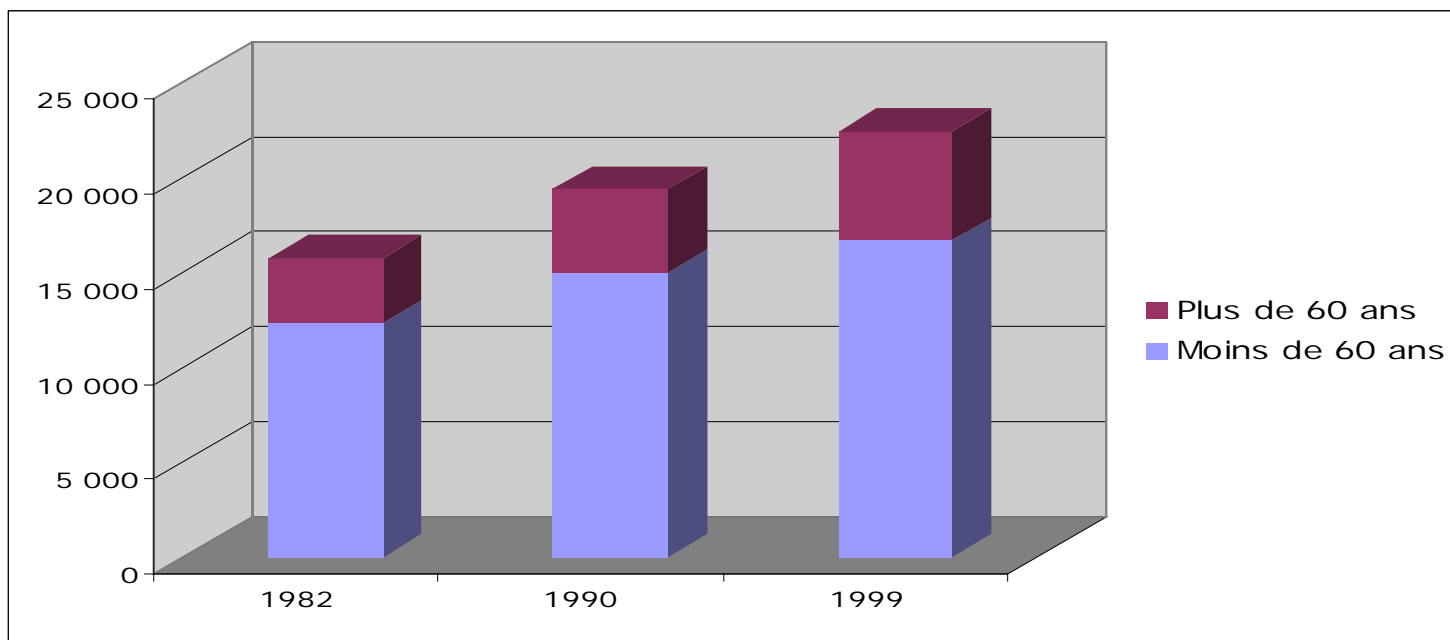
- 1- Etat des lieux
- 2 - Étude de besoins
- 3 - Étude de faisabilité

>> Phase 1 : état des lieux



● La situation démographique : données INSEE

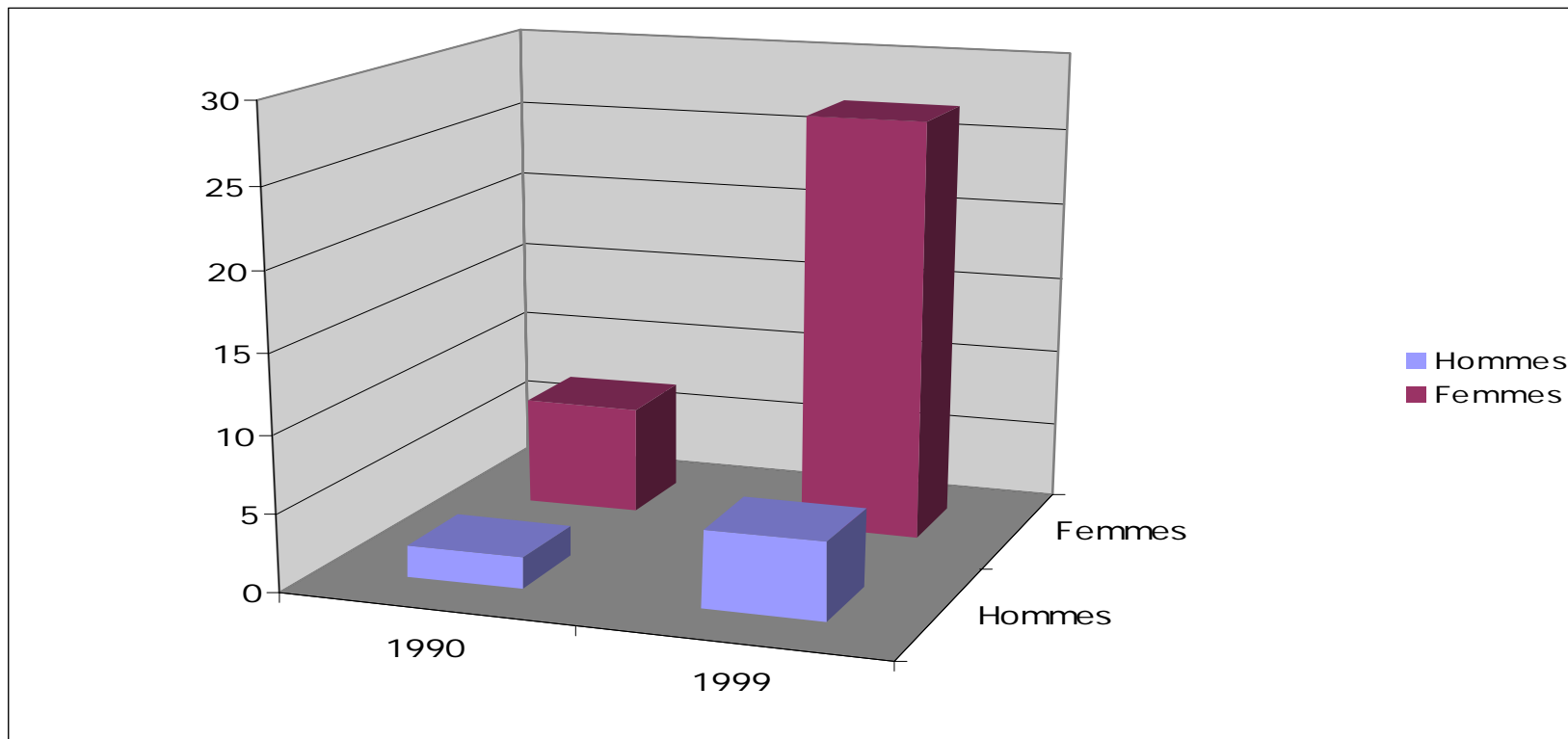
	1982	1990	1999	Évolution 1999/1982
Total P.A.	3 416	4 371	5 787	69%
Population totale	15 726	19 348	22 423	43%
Taux de P.A.	21,72%	22,59%	25,81%	



>> Phase 1 : état des lieux



● La situation démographique : les grands anciens

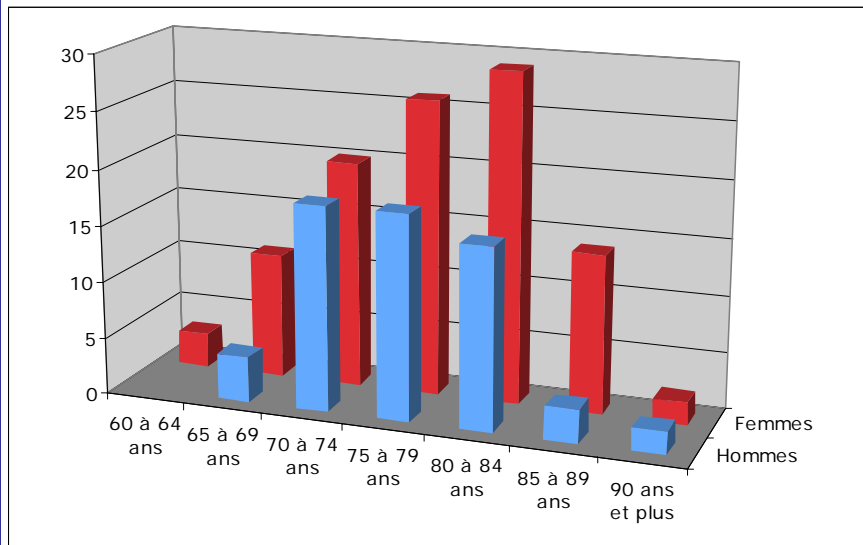


	1990	1999
Hommes	2	5
Femmes	7	27

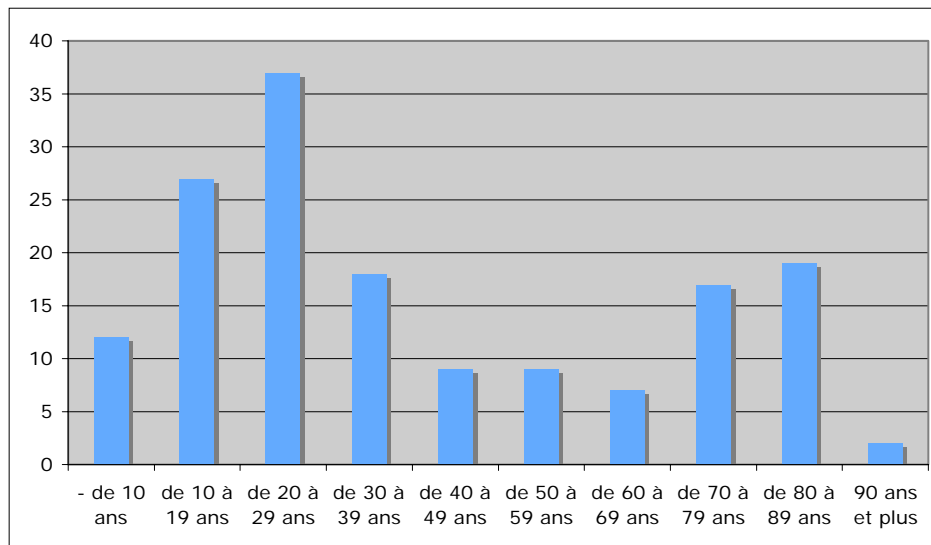


● Le profil de la personne âgée à domicile

Moyenne d'âge de 77 ans



Une résidence ancienne

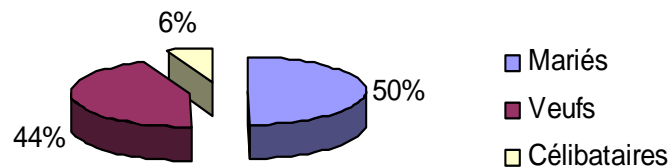


>> Phase 1 : état des lieux

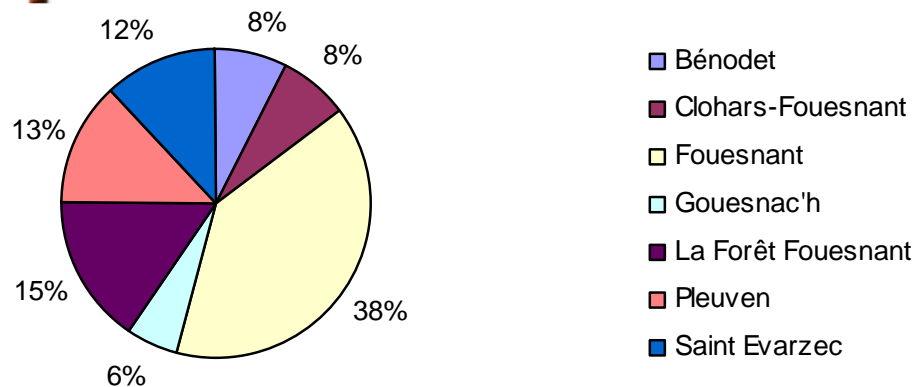


● Le profil de la personne âgée à domicile

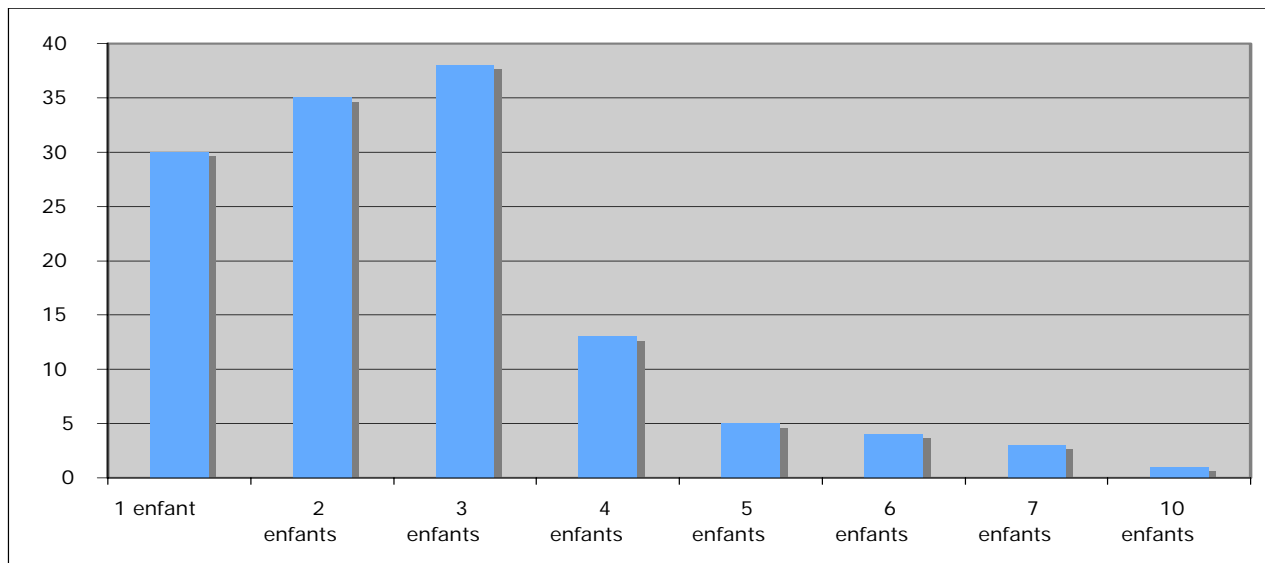
Statut matrimonial



Répartition par commune



Nombre d'enfants





● Le profil de la personne âgée en établissement

Données générales

- Moyenne d'âge : 83 ans
- 62 % de femmes
- 88 % veufs ou célibataires
- 1 tiers bénéficie de l'APA

Choix de l'établissement

Bonne réputation	32
A proximité du domicile	23
A proximité de la famille	14
Qualité des services	13
Personne connue	11
Pas de place ailleurs	5

Choix de l'hébergement permanent

Pression de la famille	22
Crainte de la solitude	18
Soins impératifs	16
Désir de vivre en commun	15
Pas de famille	12
Volonté d'être pris en charge	12



● L'état de santé satisfaisant

- Offres de soins et prévention
- Les infirmiers libéraux
- Le S.S.I.A.D
- Le réseau gérontologique

● L'autonomie pour rester chez soi

- APA
- Les services d'aide à domicile
- Le portage de repas à domicile

● La liberté d'aller et venir

Habitat	jusqu'à 77 ans	78 ans et +	Total	en %
Centre bourg	27	30	57	38,26%
Zone rurale	38	54	92	61,74%



● Le maintien du lien social

- Les loisirs
- Les services d'information et de prévention



● L'hébergement hors du domicile

- L'hébergement temporaire
- L'accueil de jour
- L'accueil en famille

>> Phase 1 : état des lieux



● L'hébergement permanent

	EHPAD - Ti ar C'Hoad (Pleuven) 	Résidence - Coat ar Vorch (Fouesnant) 
Cantou	13	-
Dépendants	58	-
Autonomes		66
Hébergement temporaire	1	-
Accueil de jour	-	-
Total des places	72	66

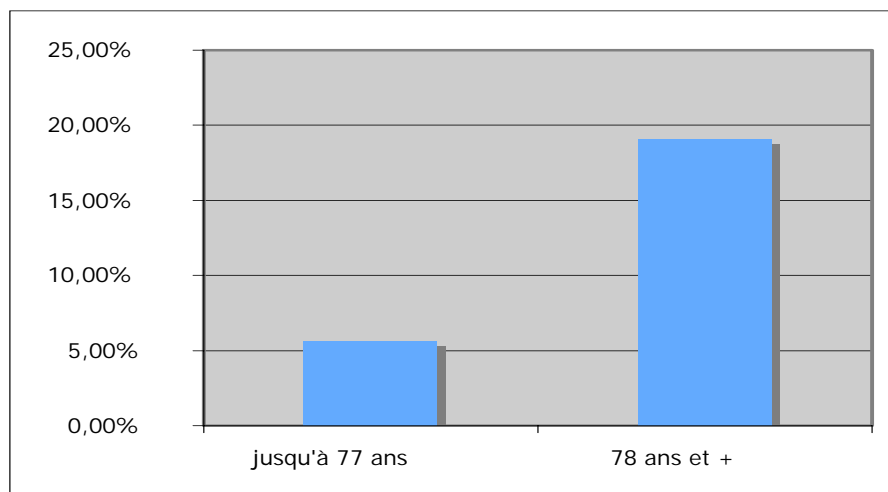


● L'état de santé

L'état de santé n'est pas un problème comme le confirme le recours aux soins infirmiers

	jusqu'à 77 ans	78 ans et +
Oui	4	17
Total	71	89
	5,63%	19,10%

Jusqu'à 77 ans, le recours à des soins infirmiers spécifiques apparaît marginal





● L'autonomie pour rester chez soi

▮ Le recours aux services à domicile

	jusqu'à 77 ans	78 ans et +
Soins d'hygiène	3	18
Télé-alarme	1	5
Courses		5
Portage repas		3
Ménage	5	31
Aide parents	2	9

>> Phase 2 : les demandes et les besoins



● La liberté d'aller et venir

Accessibilité des lieux de vie

	jusqu'à 77 ans		78 ans et +	
Accessibilité	Oui	Non	Oui	Non
Commerces	43	16	59	18
Lieux publics	36	10	56	14
Loisirs	40	9	49	12

Accessibilité aux transports

	jusqu'à 77 ans		78 ans et +	
Accessibilité	Oui	Non	Oui	Non
Transports	17	22	17	32



● Le maintien du lien social

La place de la famille

	jusqu'à 77 ans	78 ans et +
Enfants	30	39
Frères soeurs	23	21
Autres familiers	8	29
Personne	5	28

L'isolement de la personne âgée

	jusqu'à 77 ans	78 ans et +
Un proche ou un familier	66	117
Personne	5	28
Total	71	85
Taux d'isolement	7,04 %	39,44 %



Faire évoluer l'EHPAD de Pleuven vers la prise en charge des personnes âgées en forte perte d'autonomie

Maintenir l'accueil des trois catégories de publics (désorientés, fin de vie, maison de retraite), mais créer une unité spécialisée « USLD » par une extension du bâtiment au rez-de-chaussée



Transformer le foyer logement de Fouesnant en EHPAD avec la création d'un nouvel établissement

- Accroître la capacité d'accueil de 22 places
- Réduire le délai d'attente
- Disposer d'un établissement conforme aux normes imposées par la réglementation des EHPAD
- Dossier concomitant pour le CROSMS avec 2 volets : transformation tarifaire et création



Créer et gérer des logements groupés

Offrir entre 10 et 20 logements type T2 aux conditions du logement social, adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées de plus de 60 ans, au centre bourg d'une ou de plusieurs des communes de la CCPF



Equiper le CIAS de deux véhicules légers adaptés aux personnes âgées

- Mise à disposition de ces véhicules aux établissements
- Organiser la mise en place d'une navette équipée de deux places pour personnes handicapées, en capacité de transporter 8 personnes âgées.
- Favoriser le covoiturage en encourageant le bénévolat (option possible)
- Si nécessité d'avoir plus de 8 places, possibilité de conventionner avec un transporteur



Le portage de repas à domicile

Renforcer le service de portage de repas à domicile

Garantir la qualité des repas livrés en termes d'équilibre alimentaire, de sélection des produits, de plaisir gustatif et d'adéquation aux besoins des bénéficiaires

Proposition de séparer la fabrication du portage. La fabrication pourra se faire dans les établissements du CIAS et le portage reposera sur une convention avec les organismes compétents



Développer l'hébergement hors du domicile

- | Accueil de jour
- | Accueil temporaire
- | Gestion d'une place d'urgence sur prescription médicale par le réseau gérontologique



Créer et animer un portail informatique destiné aux personnes âgées

- | Accès aux services à domicile, portage de repas, soins, télé alarme
- | Accès à l'information sur la gérontologie, à l'information juridique, fiscale, etc...



Optimiser la coordination par la création d'un Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.)

- Mettre en place un guichet unique en direction des personnes âgées pour des informations, des avis, une évaluation de leur situation personnelle et la mise en œuvre de services en leur faveur



Promouvoir le bénévolat

- | En impulsant l'existant
- | En soutenant les actions en partenariat



Améliorer les conditions de vie des handicapés âgés et des parents âgés d'handicapés

■ Répondre par une offre de service ou de prestation en faisant une proposition aux personnes handicapées en situation de besoin ou de demande.



Elaborer une charte de qualité du service d'aide à domicile

- Optimiser la gestion des services d'aide aux personnes âgées
- Elaborer une charte du maintien à domicile qui puisse garantir la qualité des services et une véritable éthique des professionnels du secteur
- Rationaliser l'organisation juridique et financière de ce service

